

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

MANDAT 2025/2026

"Bouge"

AVEC

TA COMMUNE !

une idée ?



un projet ?



envie de t'investir ?



Rejoins
le Conseil
Municipal
Jeunes !

Inscription jusqu'au samedi 19 octobre 2024



Mairie d'OUDON, 150 rue d'Anjou

☎ 02 40 83 60 17

MOT DU MAIRE

Tu es né(e) entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2015 et tu souhaites proposer des projets, participer à la vie de la commune et t'investir dans une démarche citoyenne.

Rejoins le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) !

Nous avons besoin de toi, de tes idées, de ton regard, forcément différent pour faire bouger la commune tous ensemble.

En tant que jeune élu, tu découvriras les droits et les devoirs des citoyens. Tu participeras à la réalisation de projets et aux événements de la commune, contribuant ainsi à faire vivre notre belle cité. Le Conseil Municipal Jeunes te permettra aussi de nouer des contacts durables avec d'autres jeunes de ton âge, mais aussi avec des gens de toutes les générations.

C'est une aventure humaine exceptionnelle. Je serai ravi de te compter parmi nous afin de vivre ensemble cette belle expérience.

Je suis toujours très fier d'avoir de jeunes élu(e)s à mes côtés.

Je te remercie par avance de ton implication et je suis impatient de t'accueillir bientôt en mairie pour échanger avec toi et lancer officiellement le nouveau Conseil Municipal Jeunes d'Oudon.

Au plaisir de te retrouver prochainement.

Alain BOURGOIN
Maire d'Oudon



FICHE DE CANDIDATURE



NOM Prénom

Date de naissance / / Fille Garçon

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Groupe scolaire

Classe de (niveau)

Je soussigné(e).....déclare
me présenter aux élections du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) pour le mandat 2025-2026
et je m'engage à respecter les modalités d'élection et de fonctionnement du Conseil
Municipal Jeunes.

Représentants légaux :

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

Fait à Oudon, le 2024

Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature du (de la) candidat(e)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PROGRAMME ÉLECTIONS 2025-2026



Photo d'identité	Nom : Prénom : Année de naissance :
------------------	---

Pourquoi souhaites-tu être élu(e) au Conseil Municipal Jeunes ?

Sur quelle(s) action(s) ou quels projets souhaiterais-tu réfléchir ?

Fait à Oudon, le 2024

Signature du (de la) candidat(e)



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

MANDAT 2025 – 2026



Article 1 : Les objectifs

Le Conseil Municipal Jeunes est une instance qui permet aux jeunes de se familiariser à la vie démocratique et à la citoyenneté.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale et leur donner les moyens d'agir auprès de l'équipe municipale,
- Pouvoir donner un avis sur les sujets qui concernent la jeunesse et les projets de la commune,
- Être à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes et les représenter,
- Accompagner les jeunes dans la définition de projet et de leur mise en œuvre,
- Faire participer activement les jeunes aux temps forts de la commune et aux commémorations.

Le fonctionnement doit rester ludique et convivial.

Article 2 : Les attributions

Les membres du Conseil Municipal Jeunes formulent des avis, des propositions et montent des projets.

Les réunions mensuelles ont une durée d'une heure trente. Elles sont organisées dans les locaux publics de la commune, généralement salle du Conseil municipal et ce, le mercredi de 18h à 19h30 ou le samedi de 10h30 à 12h. Un planning des réunions est établi par trimestre. L'animateur du CMJ est tenu d'organiser et d'encadrer ces réunions. Ces réunions auront lieu hors vacances scolaires.

Un compte-rendu est réalisé après chaque réunion, il est transmis aux jeunes élus, leurs parents et aux élus référents adultes. Il pourra servir de support pour communiquer auprès des camarades à l'école ou au collège sur l'avancée des projets.

Article 3 : La durée du mandat

Le mandat des jeunes élus est de deux ans.

En cas d'empêchement, le (la) jeune élu(e) s'excuse auprès de l'animatrice. Le (la) jeune conseiller(ère) pourra être démis de ses fonctions suite à une décision du Maire ou de son représentant, après trois absences consécutives non justifiées. Chaque membre du CMJ s'engage à participer activement aux réunions, aux commémorations et aux cérémonies pour lesquelles il est convié.

Article 4 : Le rôle des élus

Les élu(e)s du CMJ sont les représentant(e)s de tous les jeunes de la commune. Ils(elles) sont tenu(e)s de communiquer avec leurs camarades et de rendre compte, le plus souvent possible, de leurs travaux par tous les moyens qui sont à leur disposition.

Chaque élu(e) doit adopter un comportement citoyen et se montrer respectueux des autres.

Article 5 : La composition

Le CMJ se compose d'un minimum de 16 membres et d'un maximum de 20 membres. La parité et l'égalité des âges est recherchée, soit 8 ou 10 membres nés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 (CM2/CM1) et 8 ou 10 membres nés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013 (5^{ème}/6^{ème}), sauf si le nombre de candidats est insuffisant.

Article 6 : Les candidats

Les jeunes doivent être **nés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2015** et être domiciliés à Oudon pour être candidats aux élections du Conseil Municipal Jeunes.

En remplissant un « dossier de candidature », le jeune s'engage à se présenter aux élections, à accomplir son mandat jusqu'à son terme et à être présent.

Le candidat doit décrire ses motivations et présenter ses idées (*Fiche programme*).

Tout dossier incomplet ou remis après la date limite des dépôts des candidatures sera refusé.

La liste officielle est établie par le service Enfance Jeunesse

La liste des candidats est présentée par ordre alphabétique, elle précise le nom, prénom et l'âge des candidats et des candidates.

La liste des candidats est affichée dans les écoles, au Centre de Loisirs, au PADOCC et à la mairie au plus tard le **lundi 7 novembre 2022**.

Article 8 : Le programme

Le candidat peut présenter ses projets parmi les thématiques suivantes :

- La culture, le sport, les loisirs
- La sécurité, la santé
- L'environnement
- Les solidarités

Les programmes seront imprimés en 3 exemplaires, ils seront affichés publiquement le **lundi 4 novembre 2024** dans les écoles, au Centre de Loisirs, salle du Conseil et consultables sur le site de la commune www.oudon.fr

Article 9 : Les élections

Les élections ont lieu tous les deux ans, en fin d'année civile, elles sont organisées salle du Conseil municipal.

La règle de vote est le suffrage direct à un tour, à bulletin secret.

Sont déclarés élus, les candidats ayant obtenu le plus de voix dans leur catégorie.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé sera déclaré élu.

Les élections se dérouleront le **vendredi 13 décembre 2024** salle du Conseil municipal.

Article 10 : Les électeurs

Les électeurs invités à voter pour élire leurs représentants sont :

- Les enfants domiciliés à Oudon et/ou scolarisés en classe de CE1 (2017), CE2 (2016), CM1 (2015) et CM2 (2014) dans les établissements scolaires de la commune. L'inscription sur la liste électorale est systématique.
- Les jeunes nés en 2012 et 2013 ont une démarche volontaire pour voter. Ils doivent s'inscrire sur la liste électorale via le formulaire d'inscription disponible sur le site de la commune ou à l'accueil de la mairie avant le **vendredi 9 novembre 2024**.

Les jeunes inscrits sur la liste électorale recevront une carte d'électeur à présenter au moment du vote.

Les cartes d'électeurs sont éditées par la commune.

Article 12 : Les résultats

Les résultats sont annoncés officiellement par M. le Maire le **samedi 14 Décembre 2024 à 11h00** salle du Conseil municipal.

Les résultats sont affichés en Mairie, dans les écoles, au centre de Loisirs et au PADOCC.

Article 13 : L'investiture

L'investiture du Conseil Municipal Jeunes se déroulera lors de la cérémonie des vœux du Maire le **vendredi 10 janvier 2025**.

Article 14 : La démission

En cas de déménagement, de maladie ou d'incapacité à poursuivre son mandat, l' élu(e) pourra démissionner par courrier ou par courriel.

Article 15 : La perte de mandat

En cas de propos ou de comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions, l' élu(e) au CMJ peut perdre son mandat.

Article 16 : Le rôle des parents

L'implication des parents est importante pour aider les élu(e)s du CME dans l'exercice de leur fonction :

- Pour les accompagner dans leurs responsabilités.
- Pour contribuer aux aspects pratiques (déplacements, gestion de leur temps, etc.).
- Pour les aider dans leurs projets et actions.

Article 17 : Le budget

Un budget de fonctionnement est alloué par le Conseil municipal, chaque année.

Article 18 : Le droit à l'image

Le(la) jeune conseiller(ère), par son représentant légal, donne autorisation à la mairie pendant toute la durée de son mandat, à réaliser des photographies et des films et à utiliser ces images dans ses supports de communication (magazine municipal, plaquette, site internet, page Facebook...).

Fait à Oudon, le 2024



Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature du (de la) candidat(e)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e).....

représentant légal de *(Nom/prénom du (de la) candidat(e))*.....

Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal Jeunes (CMJ) d'Oudon pour le mandat 2025- 2026.

S'il ou elle est élu(e) :

✓ Autorise mon enfant à participer aux réunions qui auront lieu tous les mois, en salle du conseil en mairie.

À noter : il n'y a pas de séance de travail pendant les vacances scolaires.

✓ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions et projets liés au CMJ.

✓ Autorise mon enfant à être véhiculé pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.

✓ Autorise mon enfant à être photographié et filmé, seul ou en groupe, dans le cadre du CMJ et que son image soit diffusée dans diverses publications (presse, plaquettes, site internet de la commune).

✓ Autorise mon enfant à recevoir par SMS et/ou par courriel les différentes informations relatives au CMJ (réunions, informations, rendez-vous...).

✓ Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaire par l'état de santé et de sécurité de mon enfant.



Fait à Oudon, le 2024

Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature du (de la) candidat(e)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE ÉLECTIONS CMJ – MANDAT 2024-2026



NOM Prénom

Date de naissance /..... /..... Fille Garçon

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Groupe scolaire

Classe de (niveau)

Je soussigné(e)..... **déclare s'inscrire** sur la liste électorale pour participer aux élections du Conseil Municipal Jeunes le **vendredi 13 décembre 2024** de 17 h à 19h.

Représentants légaux :

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

Fait à Oudon, le2024

Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'électeur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)